



**NATIONS
UNIES**

UNEP/SPP-CWP/IM/1/Add.1



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
21 mars 2025

Français
Original : anglais

**Réunion intergouvernementale visant à créer un groupe
d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service
de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets
et de la prévention de la pollution**

Punta del Este (Uruguay), 19 et 20 juin 2025

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

1. Dans sa résolution 5/8, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié la Directrice exécutive du PNUE de convoquer, une fois achevées les propositions du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution, une réunion intergouvernementale afin d'envisager la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques.

Point 1

Ouverture de la réunion

2. La réunion intergouvernementale sera ouverte le jeudi 19 juin 2025 à 15 heures par Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE.
3. Des déclarations liminaires seront prononcées par un(e) représentant(e) du pays hôte, par Mme Andersen, par des ministres et des vice-ministres de gouvernements nationaux, et au nom de groupes d'États.

Point 2

Élection des membres du Bureau

4. La réunion intergouvernementale pourrait souhaiter élire son propre bureau, y compris deux coprésident(e)s, dont l'un(e) doit être issu(e) d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé.

Point 3

Questions d'organisation

a) Règlement intérieur

5. Le Règlement intérieur de l'Assemblée de l'environnement s'applique *mutatis mutandis* aux travaux de la réunion intergouvernementale.

* UNEP/SPP-CWP/IM/1.

b) Adoption de l'ordre du jour

6. La réunion intergouvernementale examinera, en vue de son adoption, son ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document UNEP/SPP-CWP/IM/1.

c) Organisation des travaux

7. La réunion intergouvernementale souhaitera peut-être se réunir en plénière le jeudi 19 juin de 15 à 18 heures et le vendredi 20 juin de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures, sous réserve des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

8. La réunion intergouvernementale souhaitera peut-être examiner la note relative au déroulement de la réunion élaborée par le secrétariat (UNEP/SPP-CWP/IM/INF/1), laquelle renseigne sur les modalités proposées et les résultats attendus.

Point 4

Vérification des pouvoirs des représentant(e)s

9. La réunion intergouvernementale sera invitée à examiner et à approuver le rapport de la coprésidence sur les pouvoirs des représentant(e)s présent(e)s.

Point 5

Création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution

10. Gudi Alkemade, Présidente du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution, sera invitée à présenter un rapport sur les résultats des travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée.

11. La réunion intergouvernementale sera invitée à examiner et à adopter les projets de décision suivants soumis par le Groupe de travail spécial à composition non limitée :

a) Le projet de décision sur la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques ;

b) Le projet de décision sur les recommandations pour examen par l'organe directeur du groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques à sa première session ;

c) Le projet de décision sur les dispositions intérimaires.

12. Après l'examen et l'adoption des projets de décision, les représentant(e)s des gouvernements, les représentant(e)s s'exprimant au nom de groupes d'États et les parties prenantes seront invité(e)s à faire des déclarations.

Point 6

Questions diverses

13. Au titre de ce point, la réunion intergouvernementale pourrait souhaiter examiner d'autres questions soulevées au cours de la réunion.

Point 7

Adoption du rapport de la réunion

14. La réunion intergouvernementale sera invitée à examiner et à adopter un projet de rapport rendant compte des travaux de la réunion, étant entendu que les coprésident(e)s seront chargé(e)s d'en arrêter la version définitive, en consultation avec le secrétariat, conformément à la pratique établie à l'Organisation des Nations Unies. Le rapport final de la réunion intergouvernementale pourra être consulté après la clôture de la réunion.

Point 8**Clôture de la réunion**

15. Il est prévu que la réunion internationale termine ses travaux le vendredi 20 juin 2025 à 18 heures.
-